

Équipement intérieur



Équipement extérieur

# Attestation de Conformité

Cette attestation confirme que  
Le **SABLE SPL** (Sable de Parc Lavé) de :  
**LES SABLES THOUIN INC.**  
1111, chemin Cabane Ronde  
Mascouche, Québec Canada, J7K 0P2  
est conforme aux exigences de la norme  
**CAN/CSA-Z614-14**

- Aires et équipement de jeu -

Ayant été mis à l'essai selon la norme ASTM F1292-99/04/13/18

'Standard Specification for Impact Attenuation of Surfacing Materials Within the Use Zone of Playground Equipment'  
et au programme volontaire d'inspection de sécurité de ALPHA-OMÉGA INTERNATIONAL

**POUR UNE HAUTEUR DE CHUTE DE** : 3000 mm max.  
**D'UNE ÉPAISSEUR NOMINALE DE** : 300 mm (min.)  
**CTC (Critère de Traumatisme Crânien)** : 671 <sup>(1)</sup>  
**g<sub>max</sub> (Accélération gravitationnelle)** : 176

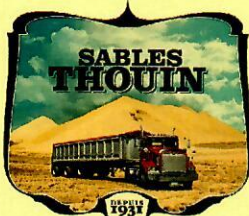
**(NOTE 1 : Ordre de grandeur seulement. Voir AVIS Important)**

**AVIS IMPORTANT** : Il est rappelé que selon les articles 20.3.4/20.5 de l'ASTM F1292-99/04/13/18, les résultats d'essais effectués, reflètent la performance de la surface de protection contre les chutes au moment des essais et aux conditions environnementales au moment de ces essais cliniques. Cette performance peut varier selon la température (les écarts extrêmes, par exemple le gel), le degré d'humidité et d'autres facteurs [ex : (sans se limiter) au vieillissement, à l'entretien, à l'exposition aux rayons ultraviolets, à la contamination par des matières étrangères, à la compression, à l'amincissement de la surface, au rétrécissement, etc.]

**Des essais sur site d'un aménagement final sont toujours requis** afin de tenir compte des conditions environnementales des lieux. La détermination de la hauteur de chute sur site doit aussi être déterminée par le propriétaire ou l'exploitant de l'équipement extérieur de jeu associé à cette surface de protection. Cette hauteur devrait être égale ou inférieure à celle choisie pour la présente série d'essais. Les résultats d'essais ont été pour montrer un ordre de grandeur des limites de performance d'absorption des chocs (blessures à la tête) à ne pas dépasser et exigées par la norme applicable CAN/CSA-Z614-03 ou 07 (R2012) / 2014 (Aires et équipement de jeu) i.e. une valeur gravitationnelle 'g<sub>max</sub>' de 200 et un CTC (Critère de Traumatisme Crânien) de 1000 max. (ou moins selon le choix du propriétaire ou de l'exploitant) basés sur un bassin de fortune aménagé pour le besoin de ces essais, de manière à être le plus représentatif possible de ce que sera l'aménagement final.

**Ceci n'est qu'une partie d'une inspection de sécurité : une inspection complète des Aires et Équipements de jeu du site final est fortement suggérée selon la norme applicable CAN/CSA-Z614-07 (R2012) (ou 03) (ou 2014) (Aires et équipement de jeu) norme Nationale au Canada.**

Il est aussi rappelé que l'Annexe D de la norme CAN/CSA-Z614-07 (R2012) / 2014 ou de la norme CAN/CSA/Z614-03, recommande une épaisseur minimum de 300 mm pour les matériaux en vrac.



Émis le : 14 mai, 2021  
No. d'attestation : AO-ST-006  
No. de projet : AO-ST-SPL-H006

**Ce certificat est valide pour un an**



*Jean-Marc Beaudet*

Par :

Jean-Marc Beaudet, ing. <sup>(2)</sup>  
Président  
[www.alpha-omega.ca](http://www.alpha-omega.ca)